AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0059
FR0000065278-FS0015

6 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HOPSCOTCH GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2017, complété par un courrier reçu le 6 janvier 2017, la société anonyme GL events[1] (59 quai Rambaud, 69002 Lyon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 décembre 2016, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société anonyme Le Grand Rey, elle-même contrôlée par M. Olivier Ginon.